

Compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2016 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY CAPOULADE, Eric DARBON, Marie Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD, Gilles PEISSON,

Excusé : Marie Claire DOUAY (pouvoir donné à Michel BRUNET)

Absent : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 29 Avril 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du dernier conseil municipal.

Délibérations :

3. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle C 427, C 429

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ces parcelles.

4. Institution du RIFSEEP

Monsieur le Maire a rappelé que le décret n°2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction Publique d'Etat, met en place un nouveau régime indemnitaire composé de deux parties : l'IFSE et le CIA. Ce régime est applicable pour les adjoints administratifs, et aux rédacteurs au 1^{er} janvier 2016. Pour la filière technique, ce régime devra être applicable au 1^{er} janvier 2017. Il remplace les régimes indemnitaires existants qui ont été abrogés.

Ce projet de délibération a obtenu un avis favorable de la Commission Technique et paritaire du 15 avril 2016. L'instauration de ce régime n'est pas obligatoire, cependant sans délibération le personnel perdrait les indemnités actuels. Les élus ont estimé que le RIFSEEP permettait de récompenser le travail du personnel et de les motiver.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le RIFSEEP et autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels.

5. Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire a rappelé que tous les ans le conseil départemental demande la participation de la commune au fonds de solidarité logement. Cette participation de 0.30 € par habitants représente la somme de 333,30 €. Cette contribution permet notamment de participer à la commission d'attribution du FSL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation de la commune au fonds de solidarité logement pour l'année 2016.

6. DM n°1 du budget principal

Monsieur le Maire a présenté le projet de décision modificative n°1 du budget concernant l'installation d'un sanitaire semi-automatique aux abords de l'Eglise. Le sanitaire semi-automatique est plus hygiénique que le sanitaire existant. Cette dépense sera compensée par une recette supplémentaire en matière de taxe d'aménagement. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la DM n°1 du budget principal.

7. Mise en place d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée si ce point pouvait être rajouté à l'ordre du jour. A l'unanimité, les conseillers ont accepté.

Monsieur le Maire a indiqué que le dossier de demande de subvention au titre du FIPD doit être complété du dossier de demande d'autorisation préfectorale pour la mise en place d'un système de vidéo protection. Ainsi, l'assemblée doit se prononcer sur l'installation ou non d'un système de vidéoprotection sur les voies publiques. Monsieur le Maire a rappelé qu'il s'agit d'une première tranche qui nous permettrait d'en mesurer l'efficacité. C'est un système principalement dissuasif qui pourrait aussi être utilisé pour la résolution d'enquête par la Gendarmerie en cas de réquisition des images. Mme BERTOLOTTI indique qu'elle est par principe contre la vidéoprotection car elle estime que cela va à l'encontre de la liberté. Elle se demande s'il n'y a pas d'autres solutions avant d'investir 35 000 € dans un système de vidéoprotection. Monsieur le Maire a répondu qu'au regard des actes d'incivilités récurrents et des troubles à l'ordre public existant, il conviendrait d'agir pour rassurer les habitants.

Pour Monsieur PEISSON, il faut inverser le sentiment d'insécurité. Ce sont les délinquants qui doivent éprouver un sentiment d'insécurité dans leur action.

D'autre part, Monsieur le Maire a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'espionner la population car les images ne seront pas visionnées en directes c'est surtout dans le cas d'infraction.

Le conseil municipal, avec 1 voix contre et 13 pour, valide l'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation au Préfet.

Question diverses

- Vente d'un terrain route de Pont de Vaux : la situation de ce terrain nécessite de mener une réflexion sur l'opportunité de saisir l'EPF de l'Ain.

Monsieur le Maire a indiqué que les héritiers de M. DOURY souhaitent vendre les parcelles route de Pont de Vaux. Au regard de l'emplacement, situé dans un ensemble du domaine public (école, gendarmerie, gymnase), il semble opportun de saisir l'EPF de l'Ain pour réaliser le portage de ces parcelles. Les loyers pourraient couvrir les frais de portage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à saisir l'EPF de l'Ain.

- Monsieur le Maire a proposé de fêter l'anniversaire du marché le 26 juin 2016 avec des animations telles qu'une tombola où les lots seraient achetés par la Commune. Cette action permettrait de dynamiser le marché avant l'été. Monsieur PEISSON, Mme FAVIER, et Mme BERTOLOTI sont chargés de s'occuper de cette animation et de soumettre pour avis leur proposition.
- Mme AUBRY CAPOULADE a émis une remarque sur la communication interne qui lui semblait insuffisante. Elle souhaiterait être tenu au courant de plus d'informations sur les actions décidées notamment en conseil d'adjoint. Monsieur le Maire a indiqué qu'il prenait acte de cette remarque.
- Monsieur le Maire a indiqué la mise en place de nouveaux horaires d'été pour le ramassage des ordures ménagères. A compter du 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre, la collecte aura lieu le vendredi matin à partir de 5h15, soit près de 2 heures plus tôt qu'en temps ordinaire.
- Monsieur le Maire a présenté une demande de mise à disposition de la salle de réunion pour les primaires. Le conseil municipal accepte cette mise à disposition.

Séance levée à 22h40